

Les archives

Archi-complicqué ?

Les archives

Droits d'auteurs et
photographies

Les archives

Droits d'auteur

- Bien meuble qui a une valeur dont on peut recevoir des fruits et des revenus.
- Une œuvre est sujet au droit d'auteur
- Une œuvre est le résultat d'un exercice, l'expression d'un talent de l'auteur.
- Une idée n'est jamais protégée, à moins qu'elle soit originale et décrite sur un support.

Les archives

Catégories d'œuvres

Littéraire; document écrit (peu importe le support)

Dramatique; Théâtre, cinéma, photographies, radio etc.

Compilation; Regroupement d'œuvres choisies
(jugement originalité)

EX: Compilation de site web, attractions,

Conférences; Doit être écrite sur un support

Les archives

Protection du droit d'auteur

Un droit d'auteur doit être enregistré au bureau du droit d'auteur. Certificat.

Peut-être inscrit dans un contrat, une entente entre l'auteur et le producteur ou diffuseur de l'œuvre.

L'auteur possède un droit moral toute sa vie plus 50 ans.

Il est propriétaire des droits économiques.

Les archives

Exceptions

Photographies; La vie de l'auteur plus 50 ans après sa mort

Enregistrement; Date de l'enregistrement plus 50 ans

Œuvre cinématographique; Date de la diffusion plus 50 ans

Signal radio; Date de l'émission plus 50 ans

Les archives

Exceptions

Dans un contrat de service, l'employeur est titulaire des droits d'auteurs. EX: fonctionnaires.

Un propriétaire d'un négatif photo

Celui ou celle qui a payé une photographie prise par un photographe. *Ce dernier conservera toujours son droit moral sur la photo.*

Les archives

Exceptions

La reproduction sans payer de droits d'auteurs.

Pour diffusion non publique (Privée)

Dans un but de recherche

Reproduction partielle

Sans concurrence

À des fins pédagogiques

Les archives

Exceptions

Les maisons d'enseignements font affaire avec des Sociétés qui gèrent des ententes de droits d'auteurs EX: Copibec.

Bibliothèque- conservation pour le futur, transfert d'originaux sur nouveau support pour catalogage.

Sauf pour un texte jamais publié (une copie seulement avec permission de l'auteur)

Les archives

- Pour une violation de droits d'auteurs, le demandeur doit prouver qu'il possède les droits d'auteurs.
- Enregistrement, certificat, entente contractuelle.

Le "*je savais pas*" est irrecevable en loi.

- Peine pouvant varier de 5000\$ à 50000\$ selon le calcul des pertes estimées par le titulaire des droits d'auteurs.

Les archives

LICENCE

Entente spécifique écrite et limitée dans le temps et l'espace-territoire qui autorise la reproduction et la distribution-diffusion d'une œuvre en échange d'une somme ou autre avantage.

EX: Ford.

Les archives

DONS

garantis détenir tous les droits et les pouvoirs me permettant de procéder, de manière irrévocable, à la cession des archives et/ou objets au profit de l'organisme

cède et transporte à l'acquéreur, qui les accepte, tous les droits dont il est titulaire sur les objets, y compris les droits de reproduction, d'adaptation, de traduction, de publication et de communication au public par télécommunication. Cette cession est consentie sans limite de territoire, de temps ou de quelque nature que ce soit.

Les archives

DONS

Le cédant **autorise l'accès sans restriction** aux objets ou archives, selon les normes et procédures muséologiques en vigueur. Peut y avoir des restrictions légales ou privées.

L'organisme **s'engage à conserver, préserver et traiter** les dits objets et/ou de documents pour leur éventuelle exposition dans le cadre de sa politique muséale.

Les notifications et vignettes identifiant les objets contiendront obligatoirement la mention «**Don de .**»

Les archives

DONS

Évaluation de dons en échange d'un reçu de bienfaisance.

Le reçu comprend le coût de l'évaluateur payé par le donateur .

Les archives

Archives photographiques

Politique d'acquisition

Méthode de conservation

Numérisation

Catalogage

Les archives

Archives photographiques

Politique d'acquisition

Avoir une politique d'acquisition permet de se donner des critères et des limites dans l'acquisition d'archives photographiques.

Les archives

Archives photographiques

Méthode de conservation

Respecter si possible les conditions favorable de conservation des originaux. Milieu anti-acide, niveau équilibré d'humidité et de température.

Les archives

Archives photographiques

Numérisation EX.

Standards; 8 x 10 = 300 ppp

Négatifs et diapos = 2400 ppp. 1200 ppp.

Format TIFF

Diffusion en surdimension; augmenter les ppp.

Les archives

Archives photographiques

Catalogage

Système de classement alpha-numérique permettant de repérer les archives photos. EX: RDDA Atelier d'histoire.

QHM-PERS-01

- QHM-(Quartier Hochelaga Maisonneuve) PERS

(personnage)-01 (numéro catalogue)

Les archives

Adresses utiles

Loi sur les droits d'auteurs

<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/images/normesauteur.pdf>

<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/images/normesauteur.pdf>

Loi sur les archives

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/tele](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_21_1/A21_1.htm)

[charge.php?type=2&file=/A_21_1/A21_1.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_21_1/A21_1.htm)

Les archives

Adresses utiles

Normes de numérisation des documents et archives

http://www.banq.qc.ca/documents/services/archivistique_ged/Numerisation_des_documents.pdf

Acquisition d'archives privée BANQ;

http://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/services_partenaires/privées_agrees/acquisition/